

Direction générale adjointe
territoires

Direction de l'ingénierie territoriale et de
l'environnement

Service ingénierie territoriale

Affaire suivie par

Marine Lesage

Tél : 02 41 18 80 65

m.lesage@maine-et-loire.fr

Références

C_Mls_858

Angers, le **29 AVR. 2021**

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Direction de l'interministérialité et du
développement durable
Place Michel Debré
49934 Angers cedex 9

Objet : Complément de dossier AEU_49_2020_69 - Carrière de L'Orchère Société MEAC- ST-AUBIN-DE-LUIGNE

Monsieur le Préfet,

Par message de l'application ANAE du 14 avril 2021, vos services ont transmis pour avis, le complément de dossier cité en objet qui relève d'une procédure d'Autorisation Environnementale Unique.

Les dispositions demandées à l'entreprise concernant la RD 106 correspondent aux indications notées dans le tableau de concordance, à savoir :

- Mise en place d'une signalisation,
- Aménagement de 2 zones de croisement sur le domaine public sur un côté seulement
- Aménagement d'une zone d'arrêt au niveau du croisement avec la voie d'accès
- Mise en place de bordures à la patte d'oie du chemin d'accès à la carrière

Le plan annexé au présent avis reprend les aménagements demandés.

Une convention sera établie avec les services techniques du Conseil départemental conformément aux échanges sur ce sujet. La convention détaillera notamment la contribution financière demandé à la Société MEAC – Saint Aubin de Luigné. Toutefois, je rappelle ci-dessous, les principes de cette contribution :

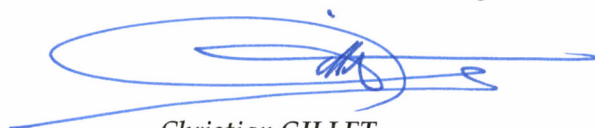
- Le montant de la participation sera proportionnel à l'intensité de la circulation de poids-lourds générée par l'activité de l'exploitant et à la circulation générale des poids-lourds sur la RD 106.
- Les travaux pris en compte dans le calcul de la contribution comprennent uniquement les travaux d'entretien de la chaussée.
- Ils ne comprennent pas les travaux complémentaires et les éventuelles interventions sur des dégradations supplémentaires liées à l'activité de la carrière

Sous réserve de la prise en compte de ces éléments, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable au projet de reprise de la carrière L'Orchère à Saint Aubin-de-Luigné tel qu'il m'a été présenté.

La Direction de l'Ingénierie Territoriale et de l'Environnement ainsi que la Direction des Routes Départementales, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



Christian GILLET

COPIES A :

- Direction des Routes Départementales
- Agence Technique Départementale de Doué-la-Fontaine

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle
à M. le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire
Département de Maine-et-Loire – CS 94104 - 49941 ANGERS cedex 9